

# Visite des extérieurs de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce 17 janvier 2024

Concertation continue relative au projet Parisanté Campus

Dans le cadre de la concertation continue sur le projet Parisanté Campus, une visite sur inscription des extérieurs de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce a été organisée avec les conseillers de quartier. Cette visite visait à faire découvrir les enjeux du projet immobilier de Parisanté Campus qui sera implanté sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées à l'horizon 2030.

## Déroulement

- Date : mercredi 17 janvier 2024
- Lieu : Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, 74 Bd de Port-Royal, 75005 Paris
- 12 participants sur 14 inscrits

## Equipe présente :

- Nathalie DURAND, Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Garante de la concertation continue ;
- Professeur Antoine TESNIERE, Directeur du GIS Parisanté Campus ;
- Dimitra GAKI, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Jean DA COL, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF) ;
- Cindy VAZ, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Un dépliant présentant le projet et la concertation continue ainsi qu'un plan de la visite joint en annexe ont été distribués à tous les participants.

## Introduction

Cette visite fait suite à la demande exprimée lors du conseil de quartier du 23 novembre 2023.

La visite a débuté par une introduction sur le projet PariSanté Campus, dont l'ambition est de développer la filière du numérique en santé en regroupant différents instituts de recherche et autres acteurs publics et privés de l'écosystème, actuellement géographiquement dispersés.

Pour répondre aux besoins programmatiques, les intentions urbaines, paysagères et architecturales du projet PariSanté Campus, transmises aux candidats à la concession, ont pour vocation de concilier densité et respect du site existant et de son environnement, tout en lui permettant de trouver de nouvelles fonctionnalités adaptées à sa destination future. Afin de respecter ces enjeux, l'élaboration de ces intentions urbaines, paysagères et architecturales a été réalisée, en lien étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et notamment la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et l'Architecte des Bâtiments de France en charge du Ve arrondissement.

Le projet prévoit de développer la surface de plancher existante qui augmentera de 53 000 m<sup>2</sup> (50 000 m<sup>2</sup> pour le bâtiment principal "Monobloc" et 3 000 m<sup>2</sup> pour les bâtiments modulaires) à environ 70 000 m<sup>2</sup>. Cela illustre l'ambition de la France de préserver un site emblématique dans le domaine de la santé en y développant la filière d'avenir de la santé numérique. Situé en plein de cœur de Paris, dans un lieu emblématique de la médecine d'excellence, le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val de Grâce, restructuré, sera connecté avec un écosystème proche riche d'universités, d'hôpitaux, de centres de recherche et d'incubateurs de start-up. Grâce à lui, la France confortera sa place d'acteur majeur de la recherche et du développement en santé numérique.

Le premier site ouvert fin 2021 dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris concrétise et participe, déjà au rayonnement de PariSanté Campus. Cette étape de transition soutient la dynamique entre les acteurs publics et privés du projet. Elle participe, d'ores et déjà, à l'émergence d'activités communes de formation, de recherche et de développement économique au service de la santé numérique, facteurs d'attractivité essentiels qui pourront pleinement se développer sur le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val de Grâce.

Il est également rappelé qu'une concertation continue sur le projet se tient sous l'égide de la garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Nathalie DURAND. Son rôle est de veiller à la bonne information et à la participation du public qui se poursuit jusqu'à la décision de l'autorité environnementale, dans le cadre de la procédure du cas par cas, sur la nécessité de soumettre le projet à une nouvelle enquête publique en 2026.

## Echanges avec le public

*Avez-vous eu les confirmations nécessaires pour avancer la procédure ? Quand est-ce qu'il sera possible de dévoiler le projet architectural ?*

Le projet a passé plusieurs étapes administratives et obtenu les confirmations nécessaires pour son avancement avec notamment :

- La décision de la mission régionale d'autorité environnementale Ile de France N°MRAE DKIF-2022-092 du 22/06/2022 rendue après examen au cas par cas.
- L'arrêté n°75-2023-06-28-00004 portant déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Paris pour la création de Parisanté Campus sur le site de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce et déclarant le projet d'intérêt général.

Il est à ce stade en cours de procédure de consultation pour la désignation du futur concessionnaire. Eu égard à la réglementation en matière de la commande publique, il est rappelé que certaines informations sont confidentielles et ne peuvent être diffusées au public et ce afin de garantir la régularité de la procédure, l'égalité de traitement et une concurrence loyale entre les candidats et de préserver les intérêts de l'Etat.

Le projet architectural partie intégrante des offres des candidats, non connu à ce stade, fait partie des informations sur lesquelles le maître d'ouvrage ne peut pas communiquer avant la signature du contrat de concession prévue en 2026.

*Depuis combien de temps l'hôpital est-il fermé ?*

L'hôpital a fermé ses portes en mai 2016. Toutefois le bâtiment est toujours utilisé pour les besoins du ministère des Armées.

## Histoire du site

*L'histoire du site depuis le XVIIIe siècle a été présentée :*

*Le premier ensemble du Val-de-Grâce a été édifié sous l'égide d'Anne d'Autriche. La construction de l'Abbaye débute vers 1621 pour s'achever en 1665. Dès cette époque les jardins se divisent entre un « jardin haut » s'étendant devant les façades Est des bâtiments (cloître et église) et un « jardin bas » situé en contrebas vers l'Est, planté d'arbres fruitiers et d'un potager.*

*Après la Révolution, l'Abbaye devient un bien national et un Hôpital militaire s'installe dans les locaux pour y pratiquer des soins, mener des recherches et enseigner la médecine et la chirurgie.*

*Au XXe siècle, les suites de la Première Guerre mondiale et les changements des techniques et prises en charge médicales font évoluer le site du Val-de-Grâce en véritable Centre Hospitalier Universitaire avant la lettre. Toutefois, dès l'Entre-deux-Guerres, il apparaît que les bâtiments ne sont plus adaptés aux nécessités et besoins d'une médecine et chirurgie d'excellence et d'une recherche appliquée et fondamentale. Les discussions pour la construction d'un nouvel Hôpital débutent après la Seconde Guerre Mondiale.*

*Le projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital s'inscrit pleinement dans le contexte des Trente Glorieuses.*

*Le projet de construction d'un nouvel Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce débute en 1963 par l'organisation d'un concours d'architectes remporté par Henry Pottier, André Chatelin et Jean Roux-Spitz. Le chantier de construction a débuté en 1974 et s'est achevé en 1979. Le bâtiment monobloc ainsi construit, est représentatif de son époque mais ne répond plus aux besoins et normes de l'activité hospitalière d'aujourd'hui. L'activité hospitalière a ainsi été transférée, vers d'autres hôpitaux militaires de la région parisienne.*

*La forme en X du bâtiment monobloc évoque celle d'une vertèbre. À ce bâtiment se sont ajoutées postérieurement des constructions modulaires, sans qualité architecturale particulière. Le projet vise la démolition de ces éléments déqualifiants.*

*Un diagnostic phytosanitaire de l'ensemble du patrimoine arboré de la parcelle a été réalisé par le porteur du projet et sera mis à jour au printemps 2024 en vue de dresser un état des lieux du patrimoine végétal existant à préserver, ainsi que d'identifier les éventuels sujets malades.*

## Echanges avec le public

*Est-ce qu'il y a une cour au milieu du monobloc ?*

Le monobloc ne dispose pas de cour intérieure. Seul un large puit de lumière, allant jusqu'au rez-de-chaussée haut permet d'éclairer le centre de la « vertèbre ».

Il est précisé qu'il existe actuellement une cour extérieure à vocation logistique, située à l'est du monobloc, à l'opposé de la place d'Armes.

## **Architecture**

*La visite se poursuit avec les caractéristiques du bâtiment, qui se distingue par un style architectural brutaliste, des façades uniformes avec ses modules en béton préfabriqués et des cours anglaises qui permettent d'apporter de la lumière aux niveaux inférieurs tout autour de l'ouvrage. Le bâtiment s'étend actuellement sur une surface de 50 000 m<sup>2</sup> et est construit sur 12 niveaux dont certains sont semi-enterrés. Les installations techniques situées aux niveaux R+5 et R+6 ont vocation à être intégrées au bâtiment dans le cadre du projet.*

## Echanges avec le public

*Le sas d'urgence va-t-il être retiré ?*

Cet édifice situé à l'Est du monobloc qui était destiné à accueillir les véhicules d'urgence n'est pas de même nature que les bâtiments modulaires ajoutés autour du bâtiment principal. Son évolution dépendra du projet architectural conformément au regard de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

*Est-ce qu'il y a un parking ? Si oui, a-t-il été creusé ?*

Oui, le parking existant est localisé en sous-sol au sud du bâtiment monobloc entre les ailes A et B. Il s'agit d'un bâtiment en demi-niveau de 5 et 6 étages qui a vocation à être démoli dans le cadre du projet. Le parking a été construit en enfouissement.

*Les espaces bas ont-ils été creusés ? La parcelle des jardins hauts est-elle au niveau du boulevard de Port Royal ?*

En effet, les jardins bas ont fait l'objet de terrassements pour abaisser leurs niveaux lors de la construction de l'édifice dans les années 1970. Le boulevard de Port Royal, en pente, suit la déclivité de la parcelle historiquement organisée avec un jardin dits « hauts » et un jardin dit « bas ».

*Le sous-sol a-t-il été étendu à la totalité du bâtiment ?*

Les niveaux -1 et -2 s'étendent sous la totalité du bâtiment monobloc. Ils sont éclairés et visibles par les différentes cours anglaises tout autour du bâtiment hormis pour la partie au Sud dont les niveaux sont en interface avec le parking.

Le niveau – 3 quant à lui est totalement aveugle et s'étend au-delà du périmètre du bâtiment, sur une partie de la parcelle de 2,8 hectares.

*Est-ce que ce « puit » a été creusé pour respecter la hauteur de l'abbaye ?*

Le bâtiment a été construit dans un nivellement de la parcelle sous forme de cratère, pour s'inscrire en cohérence avec l'abbaye du Val de Grâce classée au titre des monuments historiques.

Le projet architectural de Paris Santé Campus, s'inscrivant dans le périmètre protégé de l'abbaye, devra lui aussi respecter les préconisations de la DRAC (ABF et CRMH) afin que l'ancienne abbaye puisse conserver sa prédominance visuelle. Il est évidemment soumis à un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

*Le style architectural sera-t-il maintenu ?*

Dans son mode constructif, le bâtiment « monobloc » se révèle caractéristique de l'architecture dite « brutaliste » conjuguant utilisation du béton, recours aux panneaux préfabriqués et façades autoportantes. Le cahier de charges attire l'attention des concepteurs sur l'intérêt de ces éléments précisant que l'évolution attendue du bâtiment devra s'engager davantage dans une volonté de continuité plutôt que de rupture, en respectant les dispositions des façades visibles d'origine, les symétries existantes et de la lisibilité du rez-de chaussée historique. Une évolution pour le second œuvre est envisageable afin de répondre aux obligations réglementaires en matière acoustique ou thermique.

## Périmètre de la parcelle et ouverture au public du jardin

*Il est rappelé que le jardin « haut », projet sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris, sera à terme ouvert au public. La partie historique restera à l'usage du ministère des Armées.*

*L'ouverture au public du jardin haut est donc un projet « connexe » et ne fait pas partie du projet PariSanté Campus.*

### Echanges avec le public

*Comment accèdera-t-on au jardin ? Est-ce que la partie historique sera accessible depuis le jardin ?*

Le jardin ouvert au public sera uniquement accessible depuis le boulevard de Port Royal. La partie historique, restant un terrain militaire, ne sera pas accessible pour le public.

*Est-ce qu'il y aura des bureaux en location ?*

Le projet prévoit l'installation d'un hôtel d'entreprises géré par le concessionnaire. Il accueillera, contre rémunération, des start-ups, des PME et ETI en lien avec le numérique en santé. Le choix des entreprises sera réalisé sous contrôle de l'Etat afin de s'assurer de sa cohérence avec le projet scientifique de PariSanté Campus

## Intégration urbaine et patrimoniale

*La place d'Armes permet d'apprécier la relation entre l'abbaye et l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val de Grace. La conception du bâtiment sera guidée afin que l'ancienne abbaye puisse conserver sa prédominance visuelle et en maintenant l'axe de composition est-ouest.*

*Les sols et les sous-sols de la parcelle de l'ancien hôpital sont classés, ce qui implique le respect des prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.*

*Par ailleurs, le site concerné par le projet se situant au sein du périmètre protégé de l'abbaye, le projet est également soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.*

### Echanges avec le public

*Quelle sera la surface du bâtiment réhabilité ?*

Le bâtiment réhabilité aura une surface de plancher d'environ 70 000 m<sup>2</sup>.

*Est-ce que les universités qui participent au programme sont déjà connues ?*

L'université Paris Sciences et Lettres figure parmi les acteurs fondateurs de PariSanté Campus. Déjà présente sur le site du XV<sup>e</sup> arrondissement, elle pourra développer son offre de formation en lien avec la santé numérique, grâce aux espaces supplémentaires prévus dans le projet.

*Est-ce que le numérique pour la santé concerne uniquement l'analyse des données ou concerne-t-elle également la robotique ?*

Le numérique en santé concerne aussi bien l'analyse des données que la robotique.

*Est-ce que les bâtiments au Sud de l'abbaye appartiennent au site ?*

Ces bâtiments sont et resteront affectés au ministère des Armées.

*Que pouvez-vous dire sur la hauteur du bâtiment ? Est-ce qu'il y aura un ou deux étages de plus ?*

Le projet préservera la relation avec l'abbaye qui existe déjà aujourd'hui conformément aux recommandations de la DRAC. Les locaux techniques sur la toiture seront déposés au profit potentiel d'espaces nobles. Le PLU permet de rehausser la hauteur du bâtiment existant pour la réalisation du dernier niveau construit. Cependant, conformément à l'engagement pris par le porteur du projet lors de la concertation, le cahier des charges transmis aux candidats limite cette hauteur à la plus haute altitude de la construction actuelle (celle des locaux techniques en toiture).

*A la suite de l'explosion de la rue Saint-Jacques en juin dernier, il a été permis l'accès de certains bâtiments via l'allée au nord de l'abbaye, le futur jardin public sera-t-il accessible via cette allée ?*

La partie du site concernée n'est pas dans le périmètre du projet PariSanté Campus. A la connaissance du porteur du projet PariSanté Campus l'accès au jardin public se fera depuis le boulevard du Port Royal.

*A quoi correspond l'étage supérieur partiellement en porte à faux ?*

L'étage supérieur partiellement en porte à faux correspond à l'actuel restaurant du site. A ce stade d'avancement du projet, nous ne connaissons pas sa future destination.

## **Paysage et topographie du site**

*La surface de pleine terre atteint actuellement 7 000 m<sup>2</sup> soit 25 % de la parcelle (28 000 m<sup>2</sup>). Le projet prévoit son augmentation.*

*La topographie du site est marquée par la présence de nombreux talus plantés qui constituent un enjeu écologique important.*

*Le patrimoine arboré, existant, est assez diversifié avec plus de 30 essences différentes, dont la grande majorité est en bon état. Il est complété par une strate basse composée d'arbustes, de vivaces et d'herbacées dont les essences sont communes à de nombreux espaces verts parisiens (Pruniers, thuyas, pins noirs, érables, cyprès, marronnier, etc.).*

## Echanges avec le public

*Est-ce que le bâtiment est classé ?*

Le bâtiment de l'ancien hôpital d'instruction des armées, n'est pas classé, seuls les sols et sous-sols le sont. Cependant, les modifications du bâtiment sont soumises à l'avis de l'ABF en raison de sa proximité avec l'abbaye.

*Est-ce qu'il est prévu des hébergements sur le site ?*

Aucun hébergement n'est prévu sur le site. Il était, en effet, prévu initialement d'ingérer un programme de logements pour étudiants et chercheurs mais il a dû être abandonné à la suite des échanges avec la DRAC et les riverains lors de la concertation préalable.

*Est-ce que les arbres seront préservés ?*

Les règles de préservation du patrimoine arboré inscrites au Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Paris seront appliquées au projet. En application de la réglementation en matière d'urbanisme, le cahier des charges de la concession exige que les arbres soient préservés dans la mesure du possible. Le porteur du projet, porte une attention particulière sur cette thématique, partagée avec la ville de Paris et les riverains.

*Est-ce qu'il existe à ce stade des images en perspectives du futur projet ?*

Le projet architectural partie intégrante des offres des candidats, non connu à ce stade, fait partie des informations sur lesquelles le maître d'ouvrage ne peut pas communiquer avant la signature du contrat de concession prévue en 2026.